



**TREYER**  
PALLETES & MORE



# Code of Conduct

CODE DE CONDUITE / POLITIQUE D'ÉTHIQUE

# CODE OF CONDUCT

---

## ETHICS POLICY

### Table des matières

PRÉAMBULE .....	2
PRINCIPES GÉNÉRAUX, DROIT ET LÉGISLATION .....	3
CORRUPTION/LOI SUR LES CARTELS/TRAVAIL FORCÉ/TRAVAIL DES ENFANTS ...	3
A) CORRUPTION .....	3
B) COMPORTEMENT ENVERS LES CONCURRENTS (LOI SUR LES CARTELS)	4
C) TRAVAIL FORCÉ .....	4
D) TRAVAIL DES ENFANTS .....	5
PRINCIPES DE RESPONSABILITÉ SOCIALE .....	6
A) DROITS DE L'HOMME .....	6
B) DISCRIMINATION .....	6
C) PROTECTION DE LA SANTÉ .....	6
D) CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES .....	6
E) PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	6
F) SECRETS COMMERCIAUX .....	6
FOURNISSEURS .....	7
CONFORMITÉ .....	7
PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES.....	8
POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS.....	8
POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE .....	10
POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT .....	11
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES .....	12
POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION .....	13

# Préambule

La marque TREYER a toujours été synonyme de qualité, de fiabilité et de respect des délais - et pour l'emplacement en Allemagne, alors comme maintenant.

Depuis 1947, nous produisons des produits de marque allemands avec le sceau de qualité "Made by Treyer". Nos clients nous font confiance en sachant que nous pouvons toujours et à tout moment fournir la solution optimale et la plus économique pour toute exigence.

Fondée en tant qu'usine de caisses, nous sommes maintenant une entreprise technologique familiale de la Forêt-Noire et produisons une large gamme de palettes et de supports de charge pour l'industrie et l'économie internationale.

Nous reconnaissons notre responsabilité sociale. En particulier, tous ceux impliqués dans le processus d'approvisionnement agissent en tant qu'intermédiaires entre notre propre entreprise et les fournisseurs dans leurs marchés d'approvisionnement respectifs, assumant la responsabilité envers notre propre entreprise, nos clients, nos fournisseurs, l'environnement et la société.

Les actions de notre entreprise et de nos employés sont guidées par les valeurs d'intégrité et d'équité.

Le Code de Conduite est un code volontaire qui vise à souligner l'intérêt de notre entreprise et de nos employés pour des principes éthiques justes, durables et responsables.

Le Code de Conduite s'applique à notre entreprise, à notre direction et à nos employés et sert de base à toutes nos relations commerciales.

Les lignes directrices éthiques décrites dans ce Code de Conduite sont basées sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies, des conventions de l'OIT, de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, des conventions de l'ONU sur les droits de l'enfant et l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Les points suivants représentent des normes minimales et visent à prévenir les situations qui pourraient remettre en question l'intégrité de notre entreprise et de nos employés.

Nous adhérons aux principes du Pacte mondial et travaillons en étroite collaboration avec ses objectifs dans nos efforts de gestion d'entreprise.

## Principes généraux, droit et législation

Nous nous engageons à remplir notre responsabilité sociale dans toutes nos activités commerciales.

Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables et autres réglementations pertinentes des pays dans lesquels nous opérons dans toutes les actions commerciales et décisions. Les partenaires commerciaux doivent être traités équitablement. Les contrats seront honorés, en tenant compte des changements de conditions.

## Corruption/ loi sur les cartels/ travail forcé/ travail des enfants

### a) Corruption

Dans les relations avec les partenaires commerciaux (clients, fournisseurs) et les institutions gouvernementales, les intérêts de l'entreprise et les intérêts privés des employés des deux côtés sont strictement séparés. Les actions et décisions (d'achat) sont prises sans considérations extérieures et intérêts personnels.

Les lois anti-corruption applicables doivent être respectées. Entre autres choses, les points suivants doivent être observés:

Crimes liés aux fonctionnaires publics: Il n'est pas permis à notre entreprise et à nos employés d'offrir des avantages personnels, notamment sous forme monétaire tels que des paiements et des prêts (y compris en offrant de petits cadeaux sur une période prolongée), aux fonctionnaires publics (tels que les fonctionnaires ou les employés du secteur public) dans le but d'obtenir des avantages pour notre entreprise ou pour eux-mêmes ou des tiers.

Crimes dans les transactions commerciales: Il ne doit pas être offert, promis, accordé ou approuvé de bénéfices personnels monétaires en échange d'un traitement préférentiel dans

les transactions commerciales. De même, il ne doit pas être exigé ou accepté de bénéfices personnels de valeur dans les relations avec les partenaires commerciaux.

Nous demandons à nos employés de ne pas accepter de tels avantages. Notre direction et nos employés n'ont pas le droit d'offrir, de promettre, de demander, d'accorder ou d'accepter des cadeaux, des paiements, des invitations ou des services dans le cadre de transactions commerciales qui sont destinés à influencer indûment une relation commerciale ou qui posent un risque pour l'indépendance professionnelle du partenaire commercial. Cela n'est généralement pas le cas avec les cadeaux et invitations qui relèvent de l'hospitalité courante, des coutumes et de la politesse.

Nous pouvons établir une politique contraignante sur l'acceptation et l'octroi de cadeaux, d'invitations à des divertissements et événements.

Cette politique peut réglementer les exceptions concernant les cadeaux appropriés de faible valeur et symboliques, les repas d'affaires raisonnables et les événements appropriés organisés par notre propre entreprise ainsi que par nos partenaires commerciaux (clients, fournisseurs). Elle doit être communiquée de manière transparente au sein de notre entreprise ainsi qu'à nos partenaires commerciaux existants et potentiels (publication).

Nous fournissons une personne de contact qui peut être contactée si les employés de notre entreprise se trouvent en situation de conflit d'intérêts ou ne sont pas sûrs qu'un conflit d'intérêts existe ou pourrait survenir.

## b) Comportement envers les concurrents (Loi sur les cartels)

Nous respectons la concurrence loyale.

Par conséquent, Treyer Paletten GmbH se conforme aux lois applicables qui protègent et favorisent la concurrence, en particulier les lois antitrust actuelles et autres lois régissant la concurrence.

Dans les relations avec les concurrents, ces réglementations interdisent spécifiquement les accords et autres activités qui influencent les prix ou les conditions, allouent des territoires de vente ou des clients, ou entravent indûment la libre concurrence. De plus, ces réglementations

interdisent les accords entre clients et fournisseurs visant à restreindre la liberté des clients de déterminer de manière autonome leurs prix de revente et autres conditions (fixation des prix).

Étant donné que la distinction entre les cartels interdits et la coopération permise peut être difficile, nous fournissons une personne de contact pour nos employés qui peut être contactée en cas de doutes.

#### c) Travail forcé

Nous rejetons toutes les formes de travail forcé.

#### d) Travail des enfants

Treyer Paletten GmbH se conforme aux réglementations des Nations Unies sur les droits de l'homme et des enfants. Nous nous engageons à respecter la Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (Convention n° 138 de l'OIT) ainsi que la Convention concernant l'interdiction et l'action immédiate pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (Convention n° 182 de l'OIT). Si les réglementations nationales en matière de travail des enfants fixent des normes plus strictes, ces normes priment.

# Principes de responsabilité sociale

## a) Droits de l'homme

Nous respectons et soutenons le respect des droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale.

## b) Discrimination

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination dans le cadre des droits et lois applicables. Cela inclut particulièrement la prévention de la discrimination contre les employés en fonction du genre, de la race, du handicap, de l'origine ethnique ou culturelle, de la religion ou croyance, de l'âge ou de l'orientation sexuelle.

## c) Protection de la santé

Treyer Paletten GmbH assure la sécurité au travail et la protection de la santé conformément aux réglementations nationales. Nous soutenons le développement continu pour améliorer l'environnement de travail.

## d) Conditions de travail équitables

Nous respectons le droit à la liberté d'association de nos employés dans le cadre des droits et lois applicables.

## e) Protection de l'environnement

Nous nous engageons en faveur de la protection de l'environnement pour les générations présentes et futures. Les lois promulguées pour protéger l'environnement doivent être respectées. Nous soutenons les actions respectueuses de l'environnement de nos employés.

## f) Secrets commerciaux

Nous nous engageons en faveur de la protection de l'environnement pour les générations actuelles et futures. Les lois promulguées pour protéger l'environnement doivent être observées. Nous soutenons les actions respectueuses de l'environnement de nos employés.

## Fournisseurs

Nous communiquons les principes de ce code de conduite à nos fournisseurs immédiats, les encourageant à promouvoir le respect du contenu du code de conduite et les exhortant à également suivre le code de conduite. De plus, nous recommandons à nos fournisseurs, à leur tour, d'encourager leurs propres fournisseurs à adhérer au code de conduite.

## Conformité

Nous nous engageons à sensibiliser nos employés aux contenus et obligations énoncés dans ce code de conduite.

Nous nous engageons, notamment par la conception et l'éventuelle adaptation des politiques et processus, à garantir que notre entreprise respecte les principes de ce code de conduite.

Treyer Paletten GmbH s'engage à assurer le respect du code de conduite par nos employés et notre direction grâce à des mesures organisationnelles appropriées. Cela se fait notamment par la mise en place et le maintien de contrôles adéquats et de vérifications de plausibilité.



# United Nations Global Compact

## *Les dix principes*

Les principes du Pacte Mondial sont basés sur un consensus Mondial dérivé de

- la Déclaration universelle des droits de l'homme
- de la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail,
- de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et
- de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le Pacte Mondial exige des entreprises qu'elles reconnaissent, soutiennent et mettent en œuvre un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption dans leur sphère d'influence:

### *Des droits de l'homme*

**Principe 1:** Les entreprises devraient soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationaux dans leur sphère d'influence.

**Principe 2:** Assurez-vous qu'ils ne soient pas complices des violations des droits de l'homme.

### *Normes du travail*

**Principe 3:** Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, ainsi que travailler en faveur du

**Principe 4:** l'élimination de toutes les formes de travail forcé,

**Principe 5:** l'abolition du travail des enfants, et

**Principe 6:** l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

### *Protection de l'environnement*

**Principe 7:** Les entreprises devraient soutenir une approche préventive face aux défis environnementaux.

**Principe 8:** Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.

**Principe 9:** Promouvoir le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### *Lutte contre la corruption*

**Principe 10:** Les entreprises devraient s'opposer à toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et la corruption.

## Politique de conflit d'intérêts

1. Divulgation des intérêts: Nos employés doivent divulguer tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait influencer leurs activités professionnelles.
2. Évitement des gains personnels: Nos employés ne doivent pas s'engager dans des actions qui pourraient leur apporter un gain personnel au détriment de l'entreprise ou d'autres employés.
3. Impartialité et neutralité: Nos employés doivent être impartiaux et neutres dans leurs décisions et actions, sans tenir compte de leurs préférences personnelles ou de leurs relations.
4. Séparation des intérêts professionnels et personnels: Nos employés doivent clairement séparer leurs activités professionnelles de leurs intérêts personnels et veiller à ce qu'aucun mélange ne se produise.
5. Conformité aux lois et politiques: Nos employés doivent se conformer à toutes les lois applicables et aux politiques de l'entreprise pour éviter les conflits d'intérêts.
6. Demande de conseils en cas d'incertitude: En cas d'incertitudes concernant des conflits d'intérêts potentiels, nos employés doivent demander conseil à leurs superviseurs ou au service des ressources humaines pour obtenir des orientations.
7. Conséquences des violations: Les violations de cette politique peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris des avertissements ou des licenciements.

En respectant ces directives, nous pouvons garantir que les conflits d'intérêts sont gérés de manière appropriée et maintenir la confiance des parties prenantes.

# Politique de lutte contre la fraude

Pour prévenir les crimes visant à tromper intentionnellement quelqu'un pour obtenir un avantage injuste ou illégal, les principes, engagements et objectifs suivants ont été établis:

1. Intégrité et éthique: Nos employés s'engagent à adopter un comportement éthique et intègre et ne doivent pas se livrer à des actions visant à tromper autrui ou à obtenir un avantage illégal.
2. Transparence et divulgation: Toutes les informations pertinentes doivent être communiquées de manière transparente et divulguées pour prévenir les tentatives de tromperie.
3. Conformité aux lois et politiques: Nos employés respecteront toutes les lois applicables et les politiques de l'entreprise pour garantir qu'aucun acte criminel ne soit commis.
4. Formation et sensibilisation: Nos employés recevront une formation régulière et une sensibilisation sur les cas potentiels de fraude et les tentatives de tromperie afin de les reconnaître et de les prévenir.
5. Surveillance et contrôle: Des mécanismes de surveillance et de contrôle ont été mis en place pour détecter tôt les activités suspectes et y répondre de manière appropriée.
6. Politique de tolérance zero: Treyer Paletten adhère à une politique de tolérance zero envers le comportement frauduleux et a établi des conséquences claires en cas de violations.
7. Objectifs qualitatifs et quantitatifs: Treyer Paletten a fixé des objectifs qualitatifs, tels que promouvoir une culture d'entreprise éthique, ainsi que des objectifs quantitatifs, tels que réduire les cas de fraude, pour garantir l'efficacité des mesures de prévention du crime.

En mettant en oeuvre ces principes, engagements et objectifs, nous pouvons contribuer à prévenir les crimes visant à tromper intentionnellement quelqu'un pour obtenir un avantage injuste ou illégal.

## Politique de lutte contre le blanchiment d'argent

1. Évaluation des risques: Une évaluation régulière des risques de blanchiment d'argent au sein de l'entreprise est réalisée pour identifier les vulnérabilités potentielles.
2. Connaître son client (KYC): Mise en oeuvre de procédures KYC pour vérifier l'identité des clients et s'assurer de leur légitimité.
3. Surveillance des transactions: Un système de surveillance des transactions a été mis en place pour détecter et signaler les activités suspectes.
4. Formation des employés: Des sessions de formation sont organisées pour sensibiliser les employés aux pratiques de blanchiment d'argent et les former à reconnaître les activités suspectes.
5. Contrôles internes: Des mécanismes de contrôle interne ont été mis en place pour garantir que toutes les transactions respectent les exigences légales et préviennent le blanchiment d'argent.
6. Signalement des cas suspects: Une procédure de signalement des cas suspects a été établie afin que les employés puissent signaler les activités suspectes aux autorités compétentes.
7. Conformité aux lois et réglementations: Des vérifications régulières sont effectuées pour garantir que notre entreprise respecte toutes les lois et réglementations applicables en matière de prévention du blanchiment d'argent.
8. Révision et mise à jour régulières: Nos politiques sont régulièrement examinées et mises à jour pour s'assurer qu'elles sont conformes aux meilleures pratiques actuelles.

En mettant en oeuvre cette politique complète de lutte contre le blanchiment d'argent, nous pouvons contribuer à prévenir les activités illégales et protéger l'intégrité du système financier.

# Politique de prévention des pratiques anticoncurrentielles

1. Conformité aux lois sur la concurrence: Des vérifications régulières sont effectuées pour garantir que Treyer Paletten et ses employés respectent toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence.
2. Interdiction des cartels: Des directives claires ont été établies interdisant la formation de cartels, d'accords ou d'autres pratiques anticoncurrentielles.
3. Concurrence loyale: Treyer Paletten s'engage à une concurrence juste et transparente et veille à ce que toutes les pratiques commerciales respectent les principes d'un marché libre.
4. Formation à la conformité: Des sessions de formation régulières sont organisées pour informer les employés des dispositions en matière de droit de la concurrence et sensibiliser aux risques potentiels.
5. Surveillance et contrôle: Des mécanismes de surveillance des pratiques commerciales ont été mis en place pour détecter tôt les activités suspectes et y répondre de manière appropriée.
6. Signalement des violations: Une procédure de signalement des violations des dispositions en matière de droit de la concurrence a été établie afin que les employés puissent signaler les cas suspects.
7. Sanctions en cas de violations: Des conséquences claires ont été établies pour les employés ou partenaires commerciaux qui enfreignent la politique de prévention des pratiques anticoncurrentielles.
8. Révision et mise à jour régulières: La politique est régulièrement examinée et mise à jour pour garantir sa conformité aux exigences légales actuelles et son efficacité.

En mettant en oeuvre cette politique visant à prévenir les pratiques anticoncurrentielles, nous pouvons promouvoir une concurrence équitable et renforcer la confiance des clients et parties prenantes.

## Politique de sécurité de l'information

1. Confidentialité: Les employés sont tenus de protéger les informations confidentielles et de ne les rendre accessibles qu'aux personnes autorisées.
2. Intégrité: Veiller à ce que les informations soient exactes, complètes et à jour, et qu'elles ne soient pas altérées de manière non autorisée.
3. Disponibilité: S'assurer que les informations sont disponibles en tout temps lorsque nécessaire, et prendre des mesures pour minimiser les pannes ou interruptions.
4. Contrôle d'accès: Des politiques et procédures ont été établies pour contrôler l'accès aux informations sensibles et aux systèmes afin de prévenir tout accès non autorisé.
5. Sauvegarde des données: Des sauvegardes régulières des données sont effectuées pour garantir que les informations importantes peuvent être restaurées en cas de perte de données.
6. Formation des employés: Des sessions de formation sont organisées pour sensibiliser les employés à l'importance de la sécurité de l'information et les former sur la manière de manipuler les données sensibles en toute sécurité.
7. Conformité aux lois et réglementations: Veiller à ce que l'entreprise respecte toutes les lois applicables en matière de protection des données et de sécurité de l'information.
8. Plan d'intervention en cas d'incident: Un plan d'urgence a été élaboré pour répondre de manière appropriée aux incidents de sécurité et minimiser l'impact des violations de sécurité.
9. Révision et mise à jour régulières: La Politique d'éthique en matière de sécurité de l'information est régulièrement examinée et mise à jour pour garantir qu'elle est conforme aux meilleures pratiques actuelles.

En mettant en œuvre une Politique d'éthique en matière de sécurité de l'information, nous pouvons contribuer à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos informations et nous protéger contre les risques potentiels en matière de sécurité.